Accusé de réception en préfecture
034-213403017-20210322-D-2021-020-DE
Date de télétransmission : 23/03/2021
Date de réception préfecture : 23/03/2021

Secrétariat Général

ville de sète

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D-2021-020

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021
17H00

Thème : URBANISME

Objet : LANCEMENT D'UNE ETUDE URBAINE ET INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDES SUR LES BOULEVARDS DE VERDUN ET CAMILLE BLANC

L'an deux mille vingt, le 22 mars, le conseil municipal de la Ville de SETE, légalement convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni à la Salle Plantevin (Hôtel de Ville), sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Blandine AUTHIE, Vincent SABATIER, Jocelyne GIZARDIN, Romain FERRARA, Corinne AZAIS, Hervé MERZ, Joliette COSTE, Francis HERNANDEZ, Patrick ANDRE, Jeanne CORPORON, François ESCARGUEL, Hervé MARQUES, Madeleine ESTRYN, Anne LESAGE, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Philippe CARABASSE, Laurent HERCE, Sébastien ANDRAL, Audrey VEDEL, Sébastien PACULL, Aurélien LOPEZ

Etaient absents ayant donné pouvoir : Claude MUSLIN donne pouvoir à Jeanne CORPORON, Alain ARMENIO donne pouvoir à François COMMEINHES, Colette JAMMA donne pouvoir à Jocelyne GIZARDIN, Elyane SARDA donne pouvoir à Francis HERNANDEZ, François HERNANDEZ donne pouvoir à Vincent SABATIER, Marialys CARAMEL donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Gérard NAUDIN donne pouvoir à Vincent SABATIER, Corinne MOSLER donne pouvoir à Joliette COSTE, Jean-Pierre CONESA donne pouvoir à Hervé MERZ, Myriam REYNAUD donne pouvoir à Patrick ANDRE, Jean-Guy MAJOUREL donne pouvoir à François COMMEINHES, Lydie DI CRASTO-MANCUSO donne povoir à Hervé MERZ, Laurence MAGNE donne pouvoir à Corinne AZAIS, Horrida BOURAOUI donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Cédric DELAPIERRE donne pouvoir à François ESCARGUEL, Anaïs VEYRAT donne pouvoir à Hervé MARQUES, Sylvain DOMINGUEZ donne pouvoir à Jocelyne GIZARDIN, Cédric LICCIARDI donne pouvoir à Romain FERRARA, Manon TISSEUR donne pouvoir à François ESCARGUEL, Sébastien DENAJA donne pouvoir à Philippe CARABASSE, Laura SEGUIN donne pouvoir à Véronique CALUEBA-RIZZOLO

Madame Joliette COSTE est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur François COMMEINHES s'exprime en ces termes :

Le PADD du PLU identifiait les boulevards de Verdun et Camille Blanc pour la mise en œuvre de transports efficaces depuis le Pôle d'Echange Multimodal, avec notamment la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre.
Ainsi, il prévoyait de favoriser la densification dans le corridor de ces boulevards. Six ans après l'approbation du PLU, le TCSP prévu n'est pas encore réalisé, et certaines mutations intervenues sur les boulevards s'avèrent inadaptées au tissu et au fonctionnement urbain du secteur.

C'est pourquoi la Ville de Sète prévoit aujourd'hui d'engager une véritable réflexion sur les capacités de densification de ces boulevards s'appuyant sur la mise en œuvre d'une étude urbaine visant notamment à :

Accusé de réception en préfecture
034-213403017-20210322-D-2021-020-DE
Date de télétransmission : 23/03/2021
Date de réception préfecture : 23/03/2021

- anticiper les dysfonctionnements architecturaux et urbains potentiels avec l'habitat arrière existant et proposer des solutions,
- intégrer le projet dans la logique des déplacements à l'échelle de la ville et de l'agglomération,
- définir des outils de maitrise de la programmation,
- définir et mettre en place des outils d'aménagements adaptés.

Les résultats de cette étude seront traduits dans le plan local d'urbanisme avec la rédaction de règles adaptées aux nouveaux objectifs de développement urbain de ce secteur.

Dans l'attente, il est essentiel de mettre en place les conditions nécessaires à l'évolution maîtrisée de ce secteur. Pour cela il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme, de prendre en considération la mise en œuvre de ce projet et de délimiter par un périmètre d'étude les terrains affectés à ce projet. La délimitation du périmètre concerné est jointe en annexe de la présente délibération.

Cette disposition permettra au Maire d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de construction ou d'installation qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE le lancement d'une étude urbaine sur le corridor des boulevards de Verdun et Camille Blanc

DELIMITE les terrains affectés par ce projet, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme, et suivant le périmètre annexé à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services

Jérôme LENOIR

La présente délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER dans le délai de deux mois à compter de sa notification/publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213403017-20210322-D-2021-020-DE
Date de télétransmission : 23/03/2021
Date de réception préfecture : 23/03/2021

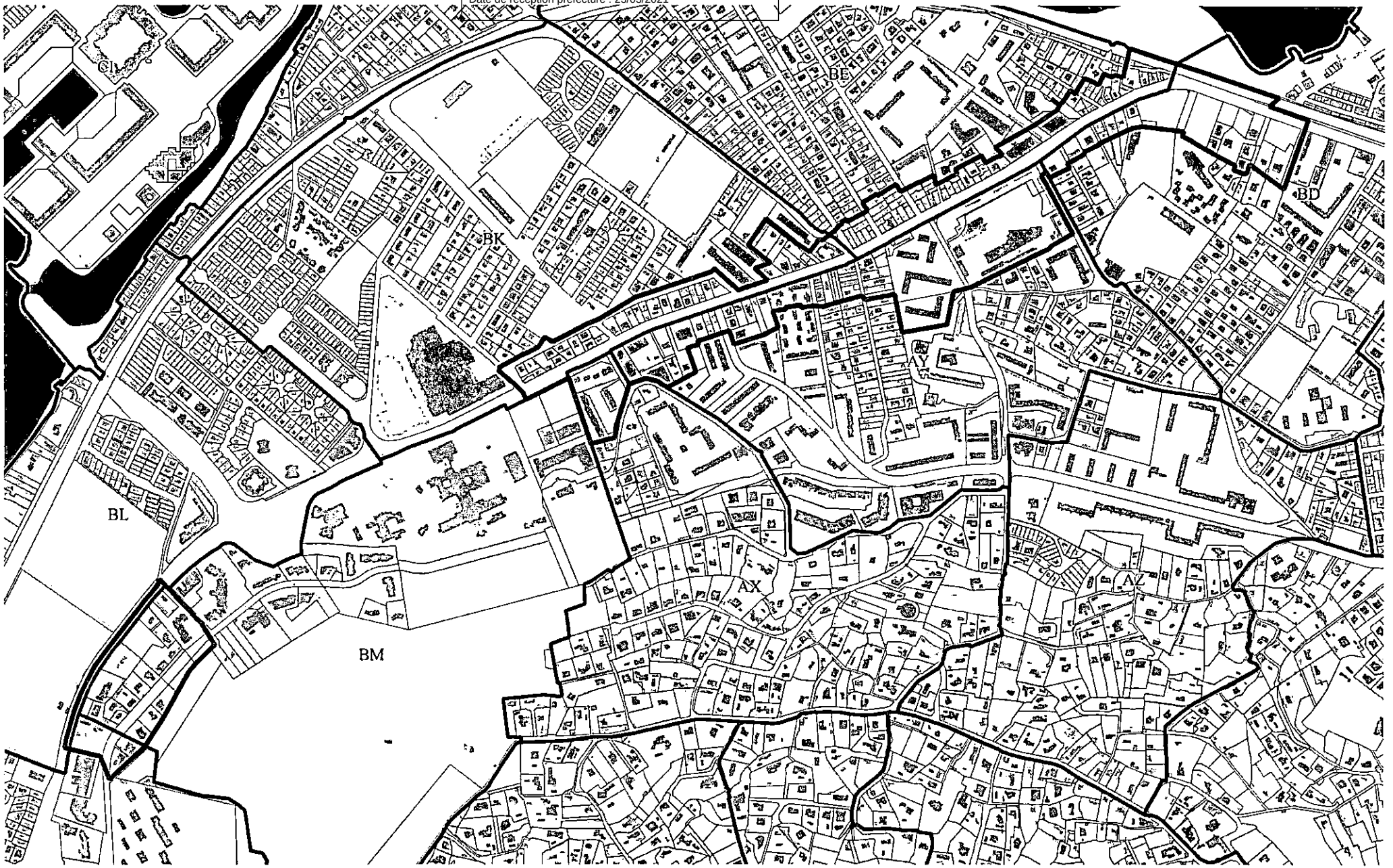

Instauration d'un périmètre d'études sur les boulevards de Verdun et Camille Blanc